

Département des Alpes-Maritimes  
Commune du Bar-Sur-Loup  
1128, Chemin de L'Escure  
Cadastre Section F n°1160

# PLAN DE DIVISION FONCIERE

## Détachement de deux terrains à bâtir

Echelle: 1/200

Périmètre de la propriété aux limites cadastre et apparentes de possession (Limites et appartenance des murs à confirmer par bornage contradictoire).  
Alignement à demander sur voie adjacente  
Contenance cadastre totale: 25a 03ca  
Superficie apparente: 2 407 m<sup>2</sup>

--- Limite cadastre (sans valeur juridique)  
- - - Limite de la division

- LOT A terrain à bâtir  
Superficie apparente: 976 m<sup>2</sup>
- LOT B terrain bâti conservé  
Superficie apparente: 761 m<sup>2</sup>
- LOT C terrain à bâtir  
Superficie apparente: 670 m<sup>2</sup>

NOTA: Système de coordonnées X,Y rattaché au RGF 93 (CC44).  
Nivellement Z rattaché au NGF (calage GPS précision +/- 9cm).  
Position du Nord donnée uniquement à titre indicatif.

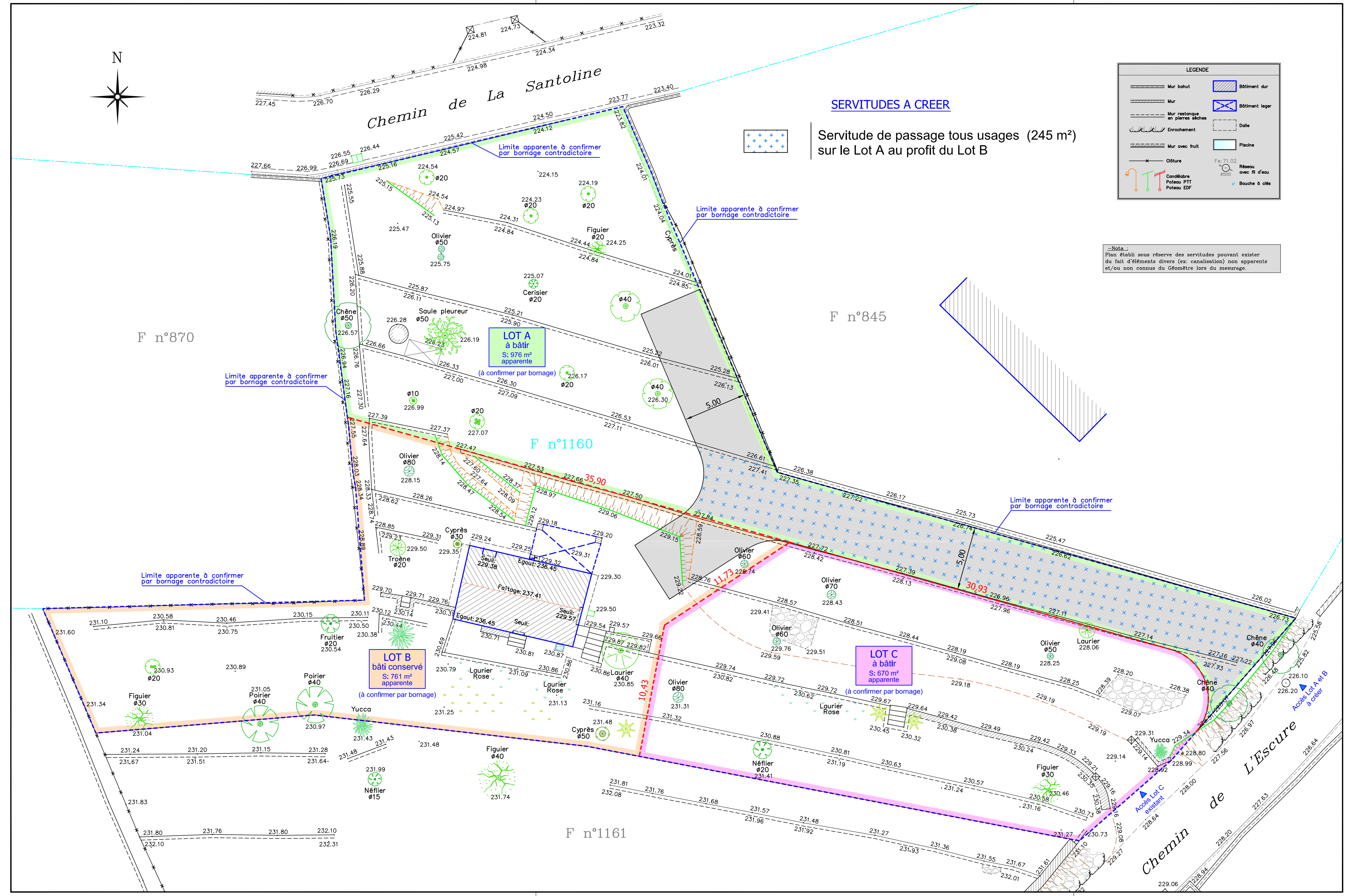
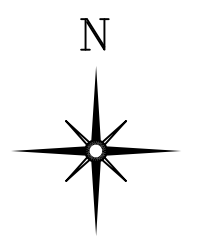
D:19-5514  
17/06/2019

SARL Ange-Marie FLAUGNATTI

Ingénieur E.S.T.P. - (OGE : 05828)  
Successesseur de Yves TANGUY  
Société inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts N°2012B2000019  
11 Avenue Pierre Sénard - 06130 GRASSE  
Tél. : 04 93 36 19 99 - Fax. : 04 93 36 84 23  
flaugnatti.geometre-expert@orange.fr



**NOTA sur la définition des limites:**  
- **Limite réelle:**  
La limite est figurée conformément aux documents définissant juridiquement les limites foncières et portés à la connaissance du géomètre-expert.  
(document résultant de l'action en bornage amiable ou judiciaire, ou d'une délimitation administrative du Domaine Public en cours de validité au jour de la rédaction du présent descriptif)  
- **Limite apparente présumée de possession:**  
Limite non garantie, établie unilatéralement d'après les signes apparents de possession (clôture, muret...)  
- **Limite cadastrale ou fiscale:**  
Limite indicative non garantie, sans valeur juridique, établie à partir de l'application graphique du plan cadastral.



**SERVITUDES A CREER**  
Servitude de passage tous usages (245 m<sup>2</sup>)  
sur le Lot A au profit du Lot B

LEGENDE	
	Bâtiment dur
	Bâtiment léger
	Date
	Placine
	Réseau avec fil d'eau

-Nota-  
Plan établi sous réserve des servitudes pouvant exister du fait d'éléments divers (ex: canalisation) non apparents et/ou non connus du Géomètre lors du mesurage.